

#### DIRECTION GENERALE DES SERVICES Bureau du Conseil

Nice, 1er avril 2011

### **SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU VENDREDI 8 AVRIL 2011**

### **116 DOSSIERS**

--000\*000--

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI, MAIRE DE NICE

#### 0.1 Chrono 2566

Modification des modalités d'attribution de l'allocation compensatrice octroyée aux familles domiciliées sur Nice, en attente d'une place dans les établissements de la Petite Enfance et ayant recours à une assistante maternelle agréée privée ou un emploi familial à domicile.

Il est proposé au Conseil municipal d'étendre le bénéfice de l'octroi de l'allocation compensatrice aux parents domiciliés sur Nice, travaillant à temps partiel et dont l'enfant est en attente d'une place en crèche et ayant recours à une assistante maternelle agréée privée ou à un emploi familial à domicile.

#### 0.2 Chrono 2582

#### Soutien au peuple Japonais - Actions de solidarité

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à préparer une convention de partenariat avec une ville du Japon relative à des actions de solidarité en faveur des sinistrés.

#### 0.3 Chrono 2548

Acceptation d'une donation consentie à la Ville par M. et Mme Claude DUTHUIT au profit du Musée Matisse de la ville de Nice.

Il est présenté au Conseil municipal ce projet qui vise à autoriser l'acceptation de la donation consentie par M. et Mme Claude DUTHUIT au profit du Musée Matisse de la ville de Nice. L'oeuvre donnée, céramique en deux panneaux exécutée par Henri Matisse, représente une valeur de 10 millions d'euros.

#### 0.4 Chrono 2578

Place Masséna: réinstallation de la statue d'Apollon sur la Fontaine du Soleil.

Il est proposé au Conseil municipal de décider de l'engagement des études en fin du retour de la statue d'Apollon sur la place Masséna, Fontaine du Soleil.

#### 0.5 Chrono 2202

Conseil Communal Consultatif: modification du règlement intérieur.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification du règlement intérieur du Conseil Communal Consultatif.

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR BENOIT KANDEL, 1ER ADJOINT AU MAIRE

#### 1.1 Chrono 2330

Adoption du nouveau règlement municipal de publicité, enseignes et préenseignes.

Le groupe de travail chargé de modifier le règlement de publicité, des enseignes et préenseignes a adopté, lors de sa séance du 15 octobre 2010, un projet de règlement municipal de publicité, enseignes et préenseignes. Ce projet a été soumis à la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages qui a émis un avis favorable. Il s'agit maintenant pour le Conseil Municipal d'approuver ce projet.

#### 1.2 Chrono 2527

Délégation de service public de la fourrière automobile. Avenant numéro 2 modifiant le contrat de la délégation de service public.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 2 au contrat de délégation de la fourrière de Nice, conclu le 29 décembre 2009 suite à la mise à disposition de terrains par N.C.A. à la S.N.E.G. afin d'assurer la continuité du service public de la fourrière automobile.

#### 1.3 Chrono 2481

Avenant à la convention avec l'association départementale de protection civile des Alpes-Maritimes (ADPC 06) pour la tenue des dispositifs prévisionnels de secours des manifestations de petite envergure organisées par la Ville

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant à la conventioncadre du 10 janvier 2008 passée entre la Ville et l'association départementale de protection civile des Alpes-Maritimes pour la tenue des dispositifs prévisionnels de secours de petite envergure des manifestations organisées par la commune, afin de mettre à la disposition de l'association de nouveaux locaux au n°23 boulevard de Riquier.

#### 1.4 Chrono 2483

Surveillance des plages de Nice pour la saison balnéaire 2011 - Armement des postes de secours et de surveillance par le service départemental d'incendie et de secours et la société nationale de sauvetage en mer.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le dispositif de surveillance des baignades pour la saison balnéaire 2011 et d'autoriser la signature des conventions correspondantes avec le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et la société nationale de sauvetage en mer.

1.5 Chrono 2470 Demande d'autorisation pour exploitation d'une installation classée située 338, route de Grenoble à Nice : avis défavorable de la ville de Nice.

La société SAPAN EUROP'CASSE a sollicité auprès de l'autorité préfectorale l'autorisation d'exploiter une installation classée de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage située 338, route de Grenoble à Nice. Dans le cadre de la procédure règlementaire relative à cette demande d'autorisation, il est propsosé au Conseil municipal de donner un avis défavorable à cette demande non confome au PLU de la Commune.

1.6 Chrono 2480 Convention d'occupation du domaine public autorisant l'exploitation d'un snack buffet buvette au stade des Arboras à Nice- Autorisation de signature de l'avenant  $N^\circ 1$  relatif à la sous location du domaine public et modifiant le montant des charges récupérables.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de l'avenant N°1 à la convention d'occupation du domaine public concernant l'exploitation d'un snack buffet buvette au stade des arboras à Nice, relatif à la sous location du domaine public et modifiant le montant des charges récupérables.

1.7 Chrono 2411 Autorisation de signature de six conventions d'occupation du domaine public permettant l'exploitation de cinq distributeurs de boissons et denrées alimentaires en divers centres d'animation et de loisirs de la Ville de Nice et d'un magasin de plantes et de fleurs avec étalage devant le magasin, place de Caucade à Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de six conventions d'occupation du domaine public autorisant l'exploitation de cinq distributeurs de boissons et denrées alimentaires en divers centres d'animation et de loisirs de la ville de Nice et d'un magasin de plantes et de fleurs avec étalage devant le magasin, place de Caucade à Nice.

#### RAPPORTEUR : MADAME VERONIQUE PAQUIS, ADJOINT AU MAIRE

2.1 Chrono 2468 Concours Trophées de l'Environnement : attribution de subventions et prix aux lauréats de la seconde édition et lancement de la 3ème édition du concours.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la liste des lauréats du concours - Les Trophées de l'Environnement - et d'autoriser le versement des aides financières pour la mise en oeuvre des actions retenues. Afin de permettre le paiement des 6 subventions aux écoles primaires, une convention avec l'Office Central de Coopération à l'Ecole est soumise à l'approbation du Conseil municipal. Enfin, il est enfin demandé au Conseil municipal d'acter le principe du renouvellement de cette opération.

#### 2.2 Chrono 2326

## Participation de la ville de Nice à l'appel à projets -Construire et mettre en oeuvre des plans climat-énergie territoriaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur-.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'engagement de la ville de Nice dans l'élaboration dans son plan climat-énergie territorial, d'approuver le principe de la participation de la ville de Nice à l'appel à projets -Construire et mettre en oeuvre des plans climat-énergie territoriaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur- et de solliciter dans le cadre de cet appel à projets des aides auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Europe.

#### 2.3 Chrono 2472

### Mesure de soutien à la recherche niçoise : Allocations individuelles aux jeunes chercheurs oeuvrant dans le domaine des sciences de la vie et de la santé

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver de relancer l'appel à candidature pour l'attribution de 5 allocations pour jeunes chercheurs, tel que cela avait déjà été fait en 2009, dans l'objectif de soutenir la recherche à Nice.

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR RUDY SALLES, ADJOINT AU MAIRE

#### 3.1 Chrono 2524

Office du Tourisme et des Congrès : changement d'un membre suppléant parmi les représentants des professions intéressées au tourisme, habilité à siéger au Comité de Direction

Il est proposé au Conseil municipal d'acter le changement d'un membre suppléant au sein du Comité de Direction de l'Office du Tourisme et des Congrés.

#### 3.2 Chrono 2525

#### Attribution de subvention à l'Association Accueil des Villes Françaises.

Il est proposé au Conseil municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 2 500 euros à l'association " accueil des villes françaises".

#### 3.3 Chrono 2511

# Cession à titre gratuit d'un véhicule réformé du parc automobile Ville de Nice au profit de la ville de Libreville jumelée avec la ville de Nice dans le cadre du programme ESTHER.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession à titre gratuit d'un véhicule réformé du parc automobile Nice Côte d'Azur au profit de la ville de Libreville jumelée avec Nice.

#### RAPPORTEUR : MADAME MURIEL MARLAND-MILITELLO, ADJOINT AU MAIRE

#### 4.1 Chrono 2490

Opéra : Convention de co-organisation avec le fonds de dotation -Coline Opérapour trois représentations, version concert, de Norma.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de coorganisation de trois représentations (2 à Nice, 1 à Paris salle Pleyel) de Norma de Bellini avec le fonds de dotation Coline Opéra. La ville met à disposition à titre gracieux la salle de l'Opéra les 11 et 15 décembre 2011, l'orchestre philharmonique et les artistes du choeur pour les trois représentations. L'engagement de tous les autres artistes, les frais de transport et d'hébergement du personnel artistique de Nice à Paris étant pris en charge par Coline Opéra. Le but de ces spectacles est d'encaisser des recettes destinées aux enfants défavorisés et à l'aide à la création de micro entreprises.

### 4.2 Théâtre Lino Ventura - Conventions de partenariat avec l'association La Source et la société FM GRAFFITI

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes des convention de partenariat entre la société FM Graffti et l'association la Source afin de promouvoir le théâtre Lino Ventura par la biais de la communication auprès de leurs publics et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

## 4.3 Théâtre de la Photographie et de l'Image : contrat de cession de droits d'auteur avec l'artiste Irina Polin consécutif au don manuel d'une oeuvre

Le Théâtre de la Photographie et de l'Image ayant reçu en don manuel une photographie de l'artiste Irina Polin à l'occasion de l'exposition «Chroniques russes », souhaite définir les modalités concernant les droits de reproduction et de représentation liés à l'oeuvre.

# 4.4 Galerie de la Marine. Convention de partenariat entre la Ville de Nice et la Villa Arson pour l'exposition des diplômés 2011. Contrat de cession de droits avec monsieur Julien Bouillon

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Nice et la Villa Arson, du contrat de cession de droits de monsieur Bouillon et d'autoriser monsieur le Député-Maire ou son représentant à les signer.

## 4.5 Demandes de subventions culturelles au bénéfice de la Ville auprès de différentes Institutions. Festival du Livre 2011 : attribution du Prix Baie des Anges

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme d'activités des établissements de Nice ainsi que la restauration, le traitement et l'acquisition d'oeuvres et d'objets d'art des musées de Nice pour l'année 2011. Pour ces opérations, des subventions auprès du ministère de la Culture, du Conseil régional et du Conseil général sont susceptibles d'être octroyées à la ville de Nice. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Député-Maire ou son représentant à solliciter ces concours financiers et à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général. Dans le cadre du Festival du Livre 2011, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution du prix Baie des Anges pour un montant de 7.500 euros.

## 4.6 Activités décentralisées de l'école du Louvre. Session 2011-2012. Convention de partenariat entre la ville de Nice et l'Ecole du Louvre

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir entre la ville de Nice et l'école du Louvre pour la session 2011/2012 des activités décentralisées de l'école du Louvre et d'autoriser monsieur le Député-Maire ou son représentant à la signer.

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR ALAIN PHILIP, ADJOINT AU MAIRE

5.1 NICE STADIUM - Avis du Conseil municipal sur l'engagement de Nice Côte d'Azur à réaliser les travaux d'accompagnement nécessaires à la desserte et au stationnement aux abords du stade - décision modificative.

Il s'agit de recueillir l'avis du Conseil municipal sur l'engagement de Nice Côte d'Azur à réaliser les travaux d'accompagnement nécessaires à la desserte et au stationnement aux abords du stade (décision modificative).

# Tramway de l'agglomération niçoise - Projet d'extension de la ligne T1 de pont Michel à la Trinité : phase 1 tronçon de pont Michel à Pasteur - Avis sur l'intérêt général du projet suite à l'enquête publique.

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable afin que la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur reconnaisse le caractère d'intérêt général de la première phase d'extension de la ligne de tramway 1 entre Pont Michel et Pasteur, par une déclaration de projet.

#### 5.3 Chrono 2119

# Réalisation d'une voie structurante de 40 m de largeur sud-nord, dans la plaine du Var. Cession à titre gratuit, à la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur, des emprises appartenant à la ville de Nice.

La ville de Nice est propriétaire de différentes parcelles de terrain, incluses dans le projet de voie structurante d'une largeur de 40 mètres, située sur la plaine du Var, qui doit être réalisée par la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur. La ville de Nice doit donc céder gratuitement ces parcelles communales, non affectées à l'usage de la voirie, à la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur, les parcelles communales affectées à cet usage ayant déjà été mises à la disposition de NCA. La cession au profit de Nice Côte d'Azur se fera gratuitement mais fera toutefois l'objet d'une évaluation par les services de France domaine.

#### 5.4 Chrono 2438

## Transfert au bénéfice de Nice Côte d'Azur de 3 parcelles de terrain acquises par la commune de Nice, dans le cadre du mandat de gestion.

En application des arrêtés préfectoraux en date des 16 septembre et 27 décembre 2008, portant extension des compétences de la Communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur puis transformation de celle-ci en Communauté urbaine et de la convention de gestion intervenue entre Nice Côte d'Azur et la commune de Nice, cette dernière a finalisé diverses acquisitions amiables ou faisant suite à une mise en demeure d'acquérir, réalisées au titre de compétences transférées, et procédé au paiement des sommes ou indemnités d'expropriation dues. Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le transfert la propriété desdits biens à Nice Côte d'Azur, afin de pouvoir procéder au remboursement de la dépense engagée par la commune de Nice pour ces acquisitions, le transfert de propriété des biens sera régularisé par la signature d'un acte en la forme administrative, dont le montant total s'élèvera à 63 500 euros.

#### 5.5 Chrono 2436

### Constitution d'une servitude de passage sur deux parcelles communales au profit de la BNP PARIBAS.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la constitution de servitudes de réseaux et de passage sur les parcelles communales cadastrées section LS n° 391 et 404 sises à Nice rue Combol au profit des parcelles cadastrés section LS n° 390 et 413 pour partie sise à Nice 41, avenue Raymond Comboul en vue de la réalisation d'un programme immobilier par BNP PARIBAS, moyennant la somme de 27 000 euros.

#### 5.6 Chrono 2286

### Habilitation de monsieur le Maire à déposer des demandes d'autorisation relevant du droit des sols.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à déposer pour le compte de la ville de Nice les permis de démolir, de construire, d'aménager et les déclarations préalables conformément au code de l'urbanisme.

#### 5.7 Chrono 2440

### Cession à titre gratuit d'une parcelle de terrain sise à Nice, vieux chemin de Gairaut, à la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur,

Le vieux chemin de Gairaut est emprunté par de nombreux véhicules malgré son étroitesse. Son élargissement à 8 mètres permettra de sécuriser ce secteur et notamment les abords de l'école de Gairaut. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la ville de Nice à céder gratuitement à Nice Côte d'Azur, la parcelle cadastrée section EP n° 299 d'une superficie de 577 m², nécessaire à l'élargissement à 8 mètres du vieux chemin de Gairaut.

#### 5.8 Chrono 2487

### Attributions spécifiques et nominatives de subventions pour restauration d'éléments d'architecture et au titre des Constructions protégées sur deux édifices.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de subventionner le surcoût lié à la restauration d'éléments d'architecture de deux édifices, une Construction protégée au PLU et une villa pouvant faire l'objet de ce type de subvention en vertu de la délibération de 1991 sur la restauration d'architecture.

#### 5.9 Chrono 2499

Subventions pour la rénovation des façades. Renouvellement du dispositif d'attribution pour les opérations incluses dans le périmètre défini par la délibération n° 6.5 du 20 décembre 2006 avec le taux de subvention en vigueur du 1er juillet au 31 décembre 2010 selon la délibération n° 5.16 du 26 juin 2009.

Le dispositif d'aide aux ravalements des façades dans le grand périmètre défini par la délibération n° 6.5 du 20 décembre 2006 s'étant achevé au 31 décembre 2010, il est proposé de rétablir un dispositif dans le même périmètre afin d'aider et de motiver les pétitionnaires pour ces travaux de rénovation.

#### 5.10 Chrono 2439

### Vente à LOGIS FAMILIAL de deux propriétés communales situées 39 et 41, avenue Cyrille Besset, en vue de la réalisation de logements sociaux.

Dans le cadre d'un projet de réalisation de logements sociaux, avenue Cyrille BESSET, la ville de Nice doit vendre deux propriétés bâties, d'une superficie totale de 516 m², situées 39 et 41, avenue Cyrille BESSET, pour un montant de 790 000 euros, à Logis Familial». Cette vente sera précédée de la signature d'une promesse de vente.

#### 5.11 Chrono 2482

### Vente de la villa BREA, sise à Nice, 1, avenue Guy de Maupassant, à l'indivision BRUZZONE/ERBS/MACCARI.

La Ville a acquis une propriété bâtie dénommée villa Bréa sise à Nice, 1, avenue Guy de Maupassant, dans le cadre du droit de préemption urbain, pour la réalisation d'un établissement pour la petite enfance. Ce projet n'ayant pu aboutir, la Ville revend ce bien aux acquéreurs évincés : messieurs MACCARI, BRUZZONE et ERBS, pour un montant de 1 100 000 euros, conformément à l'évaluation de France domaine.

#### 5.12 Chrono 2441

### Vente de biens communaux. Compte rendu de la vente par adjudication du 30 novembre 2010.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'information relative à la vente aux enchères des biens communaux, autorisée par délibérations du Conseil municipal n° 5.16 du 26 mars 2010 et n° 5.23 du 25 juin 2010, qui a eu lieu le 30 novembre 2010 et d'enregistrer les écritures comptables relatives aux ventes intervenues.

#### 5.13 Chrono 2442

# Vente à la SCI AMH d'une mansarde appartenant au patrimoine privé de la commune de Nice, sise 8, passage du Temple Vaudois à NICE et formant le lot n° 11 de la copropriété.

La Ville a été saisi d'une demande d'acquisition d'une mansarde sise 8 passage du Temple Vaudois à Nice. Ce bien étant sans maître, il a été diligenté une procédure d'intégration dans le patrimoine communal de ce bien vacant et sans maître au terme de laquelle la mansarde formant le lot n° 11 est devenue propriété communale. Suite à l'avis rendu par le Groupe de Travail Spécialisé Vente des biens communaux favorable à une vente à un des copropriétaires de l'immeuble, ce bien a fait l'objet d'une demande d'acquisition par la SCI AMH, copropriétaire. Cette dernière a accepté l'offre de prix qui lui a été faite par la Ville. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser cette cession à 2 400 euros, prix conforme à l'évaluation de France domaine.

#### RAPPORTEUR : MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE, ADJOINT AU MAIRE

#### 6.1 Chrono 1768

Les Moulins - projet urbain ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) - équipement public de proximité - construction d'un centre d'animation et de loisirs - approbation du programme - lancement du concours de maîtrise d'oeuvre - désignation des membres du jury.

La ville de Nice envisage la construction d'un Centre d'Accueil et de Loisirs dans le cadre de l'ANRU des MOULINS. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme de construction, d'autoriser le lancement du concours de maîtrise d'oeuvre et de désigner les membres du jury.

#### 6.2 Chrono 2453

Rénovation urbaine du quartier des Moulins - subvention à l'entreprise sociale de l'habitat Logis Familial pour la construction en VEFA de 26 logements sociaux sis 19, rue Vernier. Convention à intervenir entre la ville de Nice et Logis Familial.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une subvention à Logis Familial pour la construction en VEFA de 26 logements dont 12 dans le cadre du PRU des Moulins et 14 dans le cadre du P.L.H. sis 19, rue Vernier -Ilôt Castel" à Nice.

6.3 Chrono 2451 Rénovation urbaine du quartier de l'Ariane - subvention à l'association A.L.C. pour l'accompagnement social des familles les plus fragilisées concernées par le relogement de la résidence Saint Pierre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention à l'association ALC d'un montant de 62 400 euros, dans le cadre de sa continuité de la mission relative à l'accompagnement des familles les plus fragilisées identifiées sur le secteur de l'Ariane.

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN TORDO, ADJOINT AU MAIRE

7.1 Chrono 2254 Nice Stadium : signature d'une convention de fonds de concours entre la ville de Nice et la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de fonds de concours. La Communauté urbaine Nice Côte d'Azur a décidé de participer à hauteur de 6 M€à la construction du stade Nice Stadium. Elle a défini les modalités de versement de cette aide financière dans la convention de fonds de concours.

7.2 Chrono 2308 Nice Stadium : Signature de la convention d'attribution de subvention départementale entre la Ville de Nice et le Conseil Général des Alpes Maritimes

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de fonds de concours. Le Conseil général des Alpes Maritimes a souhaité participer financièrement à hauteur de 20 M € à la construction du stade Nice Stadium. Notre partenaire a défini les modalités de versement de cette aide dans la convention.

7.3 Chrono 2563

Nice Stadium – Relance de demande de subvention

Il est proposé au Conseil municipal, dans le cadre de la construction du stade – Nice Stadium -, de relancer les demandes de subventions formulées par la Ville en date des 19 avril et 25 novembre 2010 auprès de la Région.

7.4 Chrono 2516

NICE STADIUM - Adaptations relatives à la Promesse de bail à construction pour le Programme Immobilier d'Accompagnement - Autorisation de signer une Promesse de bail à construction se substituant à la Promesse initiale

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir intégrer les adaptations de projet faisant suite à l'avancement des études.

### 7.5 Chrono 2423 Création de la régie autonome Opéra Nice Côte d'Azur.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création de la régie autonome Opéra Nice Côte d'Azur dotée de la seule autonomie financière afin d'identifier budgétairement et comptablement son activité et pour une meilleure lisibilité de son coût réel.

## 7.6 Avenant à la convention type entre la ville de Nice et les établissements bancaires relative au Prêt Logement A Nice

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention type entre la ville de Nice et les Etablissements bancaires relative au Prêt Logement A Nice.

### 7.7 Intégration de créances de la SIVN dans l'actif de la ville.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour intégrer les créances de la SIVN dans l'actif de la ville, en vue de leur parfaite exécution dans les comptes de la ville.

# 7.8 Convention entre le Ministère de la Justice et des Libertés et la ville de Nice portant autorisation pour le personnel du Tribunal de Grande Instance de Nice à déjeuner dans nos restaurants municipaux.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la convention entre le Minsitère de la Justice et des Libertés et la ville de Nice jointe au projet de délibération. Cette convention a pour objet d'autoriser l'accès aux restaurants municipaux Corvésy, Riquier et Maulnier aux agents du Tribunal de Grande Instance de Nice.

## 7.9 Information du Conseil municipal sur l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil municipal au Maire au titre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T..

# 7.10 Information du conseil municipal sur le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) en date du 29 novembre 2010 et modification de l'attribution de compensation versée par la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) en date du 29 novembre 2010 et de modifier le montant de l'attribution de compensation qui sera reversé à la Ville.

7.11 Chrono 2075 S.A. d'H.L.M. ERILIA : acquisition-amélioration d'un logement locatif collectif dans l'ensemble immobilier Castel d'Azur, 176 route de Turin 06300 Nice. Garantie d'un emprunt PLUS Foncier de 70 743 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à ERILIA pour le remboursement d'un emprunt PLUS FONCIER de 70 743 euros.

7.12 Chrono 2422

Côte d'Azur Habitat : résidentialisation de 117 logements, garages et parkings de l'immeuble "St Pierre Extension", quartier de l'Ariane, situé rue Léon Jouhaux/Chemin du château St Pierre 06300 Nice. Garantie d'un emprunt PRU d'un montant de 17 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa ganrantie d'emprunts à Côte d'Azur Habitat pour le remboursement d'un emprunt PRU d'un montant de 17 000 euros.

7.13 Chrono 2421 Côte d'Azur habitat : construction de 20 logements de la résidence "Les Terrasses du Soleil" située 52 boulevard de Las Planas, 06100 Nice. Garantie d'un emprunt PLUS-Travaux de 1 464 565 euros, d'un emprunt PLUS-Foncier de 537 777 euros, d'un emprunt PLAI-Travaux de 231 610 euros et d'un emprunt PLAI-Foncier de 85 046 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à Côte d'Azur Habitat pour le remboursement de quatre emprunts (PLUS et PLAI) d'un montant total de 2 318 998 euros.

7.14 Chrono 2543

#### Admission en non valeur 2011

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'admission en non valeur des titres de recette émis par la ville de Nice et pour lesquels le receveur des finances a épuisé toutes les voies de recouvrement dont il dispose.

7.15 Chrono 2514

#### Valorisation du Parc de la Colline du Château - Demande de subvention au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la réalisation du projet de valorisation de la Colline du Château, approuver le plan de financement prévisionel de l'opération et d'autoriser le Maire à soliciter une subvention auprès du FEDER PACA " compétitivité et emploi "

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR DANIEL BENCHIMOL, ADJOINT AU MAIRE

### 9.1 Attribution de subventions aux associations relevant du domaine de la Santé Publique, au titre de l'exercice 2011.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver, au titre de l'exercice 2011, le versement et la répartition financière de la ville de Nice, d'un montant de 22 000 euros au bénéfice de 11 associations relevant du domaine de Santé publique, afin de soutenir leurs actions.

## 9.2 Organisation d'un concert caritatif de sensibilisation aux défibrillateurs cardiaques au Théâtre de Verdure le 26 juin 2011

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1 500 euros ainsi que la mise à disposition à titre gratuit du Théâtre de Verdure, le 26 juin 2011 au profit de l'association Vingt Mille Vies en vue de l'organisation d'un concert caritatif de sensibilisation aux défibrillateurs cardiaques.

#### RAPPORTEUR : MADAME AGNES RAMPAL, ADJOINT AU MAIRE

### 10.1 Désignation de représentants au sein du comité syndical du SICTIAM (Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée).

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un titulaire et un suppléant au sein du comité syndical du SICTIAM.

### 10.2 Versement d'une subvention à l'association Le Pitchoun pour l'organisation d'une manifestation.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le soutien de la Ville quant à la parution de la 19e édition du Pitchoun, les 28 et 29 mai 2011, et ce par le versement d'une subvention directe de 5 000 euros.

### 10.3 Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre de la manifestation de rapatriés les 4 et 5 juin 2011 à Nice.

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir 8 associations dans le cadre de la seconde édition de la manifestation "Au Soleil des 2 Rives" sur le thème des rapatriés les 4 et 5 juin 2011 au jardin des Arènes de Cimiez.

#### 10.4 Chrono 2465

#### Attribution de subventions à diverses associations

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'octroi de subvention à diverses associations.

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR AUGUSTE VEROLA, ADJOINT AU MAIRE

#### 11.1 Chrono 2431

Gestion déléguée des Toilettes Publiques du Lido - Attribution du contrat - Approbation du choix du délégataire.

Il est proposé au Conseil municipal le choix de l'attribution de la DSP simplifiée des toilettes publiques de la plage du Lido.

#### 11.2 Chrono 2560

Attribution de dénomination de rues et de plaques commémoratives.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de la dénomination "Christian MORANDO" au square de la rue MACCARIO.

#### RAPPORTEUR : MADAME MARTINE OUAKNINE, ADJOINT AU MAIRE

#### 12.1 Chrono 2497

Organisation du Nice Jazz Festival 2011 - convention à passer avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.) et vente de produits dérivés

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature d'une nouvelle convention avec l'Association Nationale des Chèques Vacances, incluant la billetterie du Nice Jazz Festival, ainsi que de bien vouloir approuver les tarifs des produits dérivés qui seront vendus dans l'enceinte du périmètre de cette manifestation.

#### 12.2 Chrono 2374

#### Organisation du Nice Jazz Festival 2011 - fonctionnement du Village partenaires

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir décider du fonctionnement du Village partenaires, et notamment d'approuver les tarifs de la location des espaces qui seront proposés.

#### 12.3 Chrono 2495

Organisation du Nice Jazz Festival 2011 - tremplin amateur NICE IS JAZZ dans le cadre du Jazz Off du 5 au 7 juillet 2011 - avenant n°1 à la convention d'objectifs.

Il est proposé au Conseil municipal, en pré-ouverture du festival du Jazz 2011, que l'association Ivoire Musique organise un tremplin qui mettra en lumière une sélection de groupes Jazz amateurs de Nice.

#### 12.4 Chrono 2312

Délégation de Service Public - Contrat d'affermage du Palais Nikaïa - Rachat de la société Vega par Fimalac Tech Info- Article 1-5-2 du contrat - Approbation municipale

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rachat de la société Véga détentrice de 70 % de la société d'exploitation du palais Nikaîa, par la société Fimalac tech info.

#### 12.5 Chrono 2426

Bases nautiques - Approbation du principe de délégation de service public, sous forme de sous-concessions d'exploitation, pour la gestion des bases nautiques niçoises - Lancement de la procédure de recherche des exploitants - Saisons 2012 à 2015

Il est proposé au Conseil municipal le lancement de la procédure de renouvellement des DSP bases nautiques n°1,2,3 et 4.

#### 12.6 Chrono 2432

Gestion déléguée des Toilettes Publique Bibliothèque Louis Nucéra - Attribution du contrat - Approbation du choix du délégataire.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner l'attributaire de la délégation de service public des toilettes publiques de la bibliothèque Louis NUCERA

#### 12.7 Chrono 2446

Casino Palais de la Méditerranée - Demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter des jeux

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux présentée par le casino Palais de la Méditerranée.

#### 12.8 Chrono 2263

Acceptation d'un legs consenti par Madame Gilberte BOYER veuve BRASSAI au profit du Musée Matisse de la ville de NICE.

Il est présenté au Conseil municipal ce projet qui vise à autoriser l'acceptation du legs consenti par Madame Gilberte BOYER veuve BRASSAI au profit du Musée Matisse de la ville de Nice. L'ensemble des oeuvres données représente une valeur de 244 200,00 euros.

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR GILLES VEISSIERE, ADJOINT AU MAIRE

## 13.1 Modification du règlement intérieur d'utilisation des équipements sportifs municipaux

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver :

- le nouveau règlement intérieur général relatif à l'utilisation des salles et terrains de sports,
- le règlement intérieur des espaces sportifs en libre accès, relevant de la gestion de la direction des sports,
- le nouveau règlement intérieur des piscines.

### 13.2 Création de nouveaux tarifs applicables sur les installations sportives communales

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver de nouveaux tarifs applicables aux installations sportives municipales.

## Chrono 2425 Convention relative à la participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées publics et privés sous contrat

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention régionale de participation financière pour l'utilisation, par les lycées publics et privés sous contrat, des installations sportives municipales et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

## 13.4 Convention de partenariat avec le Conseil général des Alpes-Maritimes pour l'organisation du second Open de Nice Côte d'Azur du 15 au 21 mai 2011

Le Conseil municipal est sollicité pour approuver la convention de partenariat à intervenir entre le Conseil général des Alpes-Maritimes pour l'organisation du second open de tennis Nice Côte d'Azur.

# Partenariat avec le SESSAD de l'association Trisomie 21 des Alpes-Maritimes en vue de favoriser des activités aquatiques organisées à la piscine municipale de l'Ariane au profit des enfants porteurs de trisomie 21

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le partenariat à intervenir entre la ville de Nice et le SESSAD de l'association Trisomie 21 en vue de proposer des activités aquatiques aux enfants porteurs de trisomie 21 à la piscine municipale de l'Ariane.

## 13.6 Chrono 2515 Association "Li Ritrouvaïa", 221, route de Grenoble à Nice - résiliation de la convention d'occupation du domaine public.

Suite à la visite effectuée au clos de boules "Li Ritrouvaïa", le 2 février 2011, il a été décidé de procéder à la résiliation de la convention d'occupation du domaine public établie le 12 novembre 2001, pour la mise à disposition à titre gratuit de terrains et locaux municipaux situés 221 route de Grenoble à Nice, au profit de cette association.

### 13.7 Avenant n° 1 à la convention d'utilisation des installations sportives de l'UFR STAPS par la ville de Nice

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'utilisation des installations sportives de l'UFR STAPS par la ville de Nice, cet avenant étant relatif aux questions de gardiennage, de sécurité et d'éventuelles dégradations des lieux.

### 13.8 Team Londres 2012 : mise en place d'un dispositif de soutien pour les sportifs de haut niveau.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place d'un dispositif spécifique pour les sportifs de haut niveau susceptibles d'être sélectionnés pour les jeux olympiques de Londres en 2012.

### 13.9 Attribution de subventions à divers organismes sportifs

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions à différents organismes niçois.

#### RAPPORTEUR : MADAME JOËLLE MARTINAUX, ADJOINT AU MAIRE

## 16.1 Relations ville de Nice/Associations relevant du domaine de l'action sociale, subventions à 2 associations dont une sous convention d'objectifs.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi de subventions à plusieurs associations oeuvrant dans le domaine de l'action sociale, et plus particulièrement en faveur des publics en grande précarité, qu'elles soient ou non sous conventions d'objectifs. Le montant global des aides accordées est égal à 111 000 euros.

16.2 Chrono 2320 Subventions au C.C.A.S. de Nice pour les réalisations de centres d'hébergement d'urgence sis 33/35, rue Trachel et 1, rue du Choeur et l'acquisition amélioration d'une maison relais sis 2, rue Abbé Grégoire. Conventions à intervenir entre la ville de Nice et le C.C.A.S. pour chaque opération.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une subvention totale de 333 440 euros en faveur du CCAS dans le cadre du programme de restructuration et d'humanisation du centre d'hébergement d'urgence. Le CCAS réalisera 3 structures : un centre d'hébergement pour hommes 33/35, rue Trachel - un centre d'hébergement pour femmes 1, rue du Choeur et une maison relais pour travailleurs pauvres 2, rue Abbé Grégoire. Pour chaque opération, une convention est proposée entre la ville de Nice et le CCAS.

16.3 Chrono 2496 Subventions d'investissement accordées au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice (CCAS) dans le cadre d'études et de travaux de mise en conformité et d'accessibilité de ses bâtiments : conventions de financement.

Dans le cadre des travaux de restructuration et de mise en conformité des bâtiments gérés par le CCAS, la ville de Nice y participe au titre d'une subvention d'investissement. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions de financement à intervenir avec la CCAS pour un montant global de 536 477 euros.

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURIANO AZINHEIRINHA, ADJOINT AU MAIRE

17.1 Chrono 2471

Restauration scolaire en régie. Modalités de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'application, à compter du 1er septembre 2011, de la grille tarifaire pour la restauration scolaire, ainsi que la fixation à 600 euros du quotient familial en dessous duquel s'applique le tarif réduit et de décider les mesures relatives à la gratuité du repas, prévues par le réglement de service de la restauration scolaire.

17.2 Chrono 2424 Restauration scolaire et extra scolaire - restauration des jardins d'enfants - Conventions de régimes alimentaires portant Projet d'Accueil Individualisé des enfants atteints de troubles de la santé au sein de la restauration scolaire et extra scolaire et des établissements multi-accueil de la petite enfance.

Dans le cadre de l'admission à la restauration scolaire, extra scolaire et des établissements multi-accueil de la Petite enfance, des enfants atteints de troubles de santé, et suite à la reprise en exploitation en régie municipale de la restauration scolaire, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser les conventions bipartites, jointes en annexe, portant projet d'accueil individualisé au sein du service public de la restauration, ainsi que la signature de Monsieur le Maire ou son représentant, desdites conventions et de tous actes et documents afférents à la présente délibération.

17.3 Chrono 2467 Modification de la délibération du 20 mai 2005 portant sur les secteurs scolaires des écoles communales publiques du 1er degré par la création du nouveau secteur scolaire inhérent à l'école mise en service à la rentrée 2011 : AIME CESAIRE et les modifications des secteurs scolaires des établissements à proximité ainsi que les secteurs scolaires des établissements suivants : MANTEGA et RIGHI.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création du secteur scolaire inhérent à l'école Aimé CESAIRE ainsi que les modifications des secteurs scolaires portant sur les écoles MANTEGA et RIGHI.

17.4 Chrono 2464 Dotation aux associations de parents d'élèves constituées en associations loi 1901 ayant participé aux élections de parents d'élèves aux conseils d'écoles - année scolaire 2010/2011.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe d'une dotation aux associations de parents d'élèves constituées en association loi 1901 ayant participé aux élections de parents d'élèves aux Conseils d'Ecoles - Année scolaire 2010/2011.

17.5 Chrono 2463 Travaux de restructuration et de rénovation du groupe scolaire NICE FLORE -Convention portant attribution d'une aide financière à l'insonorisation -Autorisation de signature.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention portant attribution d'une aide financière par AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR d'un montant de 384 149,65 euros pour les travaux d'insonorisation lors de la rénovation du groupe scolaire NICE FLORE élémentaire.

17.6 Chrono 2539 Versement d'une subvention à la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) pour l'organisation de la conférence le 19 mars 2011 intitulée : Quel avenir pour les DYS ?

Il est proposé au Conseil municipal de participer financièrement à l'organisation de la conférence "Quel avenir pour les DYS", du 19 mars 2011.

#### RAPPORTEUR : MADAME FRANÇOISE MONIER, ADJOINT AU MAIRE

18.1 Chrono 2458 Implantation d'un établissement d'accueil de la petite enfance sur un terrain communal sis à Nice, 126, avenue Sainte Marguerite, par CRECHES DE FRANCE : promesse de bail à construction et bail à construction au profit de la société MARINVEST, servitudes de passage et autorisation de dépôt à la demande de permis de construire.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la promesse de bail à construction sous conditions suspensives, et du bail à construction une fois les conditions remplies, au profit de la société MARINVEST en vue de la réalisation d'un établissement multi accueil de 60 places pour la petite enfance selon le projet élaboré par CRECHES DE FRANCE, sur une emprise de 1372 m² à détacher du terrain communal cadastré section NP n° 81, pour une durée de 35 ans et moyennant une redevance annuelle de 11 932 euros conforme à l'avis de France domaine. Des servitudes de passage seront inclues dans l'acte établi par Maître DE BOYSSON FERRE.

18.2 Chrono 2126 Appel à projets : mise à disposition sous forme de bail à construction d'un terrain municipal sis 24, avenue Yvonne Vittone à une entreprise de crèches aux fins d'y réaliser une structure d'accueil de la Petite Enfance.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la mise à disposition d'un terrain municipal situé 22 avenue Yvonne Vittone, sous forme de bail à construction à une entreprise de crèche en vue de la création d'un établissement d'accueil de la Petite Enfance. Il est également proposé la création d'une commission ad-doc chargée d'examiner les projets et de proposé un classement au Conseil municipal.

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR PIERRE-PAUL LEONELLI, ADJOINT AU MAIRE

19.1 Chrono 2466

Nettoyage du plan d'eau de la Baie des Anges. Demande de subvention pour l'année 2011.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au Conseil général des Alpes-Maritimes pour le nettoyage du Plan d'eau de la Baie des Anges pour l'année 2011.

#### RAPPORTEUR : MADAME JANINE GILLETTA, ADJOINT AU MAIRE

20.1 Chrono 2477 Avenant  $n^{\circ}$  1 au contrat de location conclu entre le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) et la ville de Nice, pour le jardin d'enfants Baron de Bellet sis 10, avenue Banco.

Dans la propriété Baron de Bellet, la ville de Nice bénéficiant de parkings, doit s'acquitter des dépenses de leur entretien ainsi que des frais liés à la motorisation du portail d'accès à ceux-ci et à sa maintenance, il convient de modifier à cette fin, les clauses du bail qui lie la ville de Nice au CCAS.

20.2 Chrono 2493 Avenant  $n^{\circ}$  2 à la convention d'occupation du domaine public du 23 décembre 1982, entre la ville de Nice et la société commerciale CITROEN pour des locaux situés Place du XVème Corps.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la modification de la date de révision des loyers de la convention du 23 décembre 1982, de concession de l'aménagement et de l'exploitation de locaux commerciaux, à la société commerciale CITROEN, situés au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier, Place du XVème Corps de Nice, pour des raisons de gestion informatique. La signature de l'avenant n° 2 à la convention du 23 décembre 1982, de concession de l'aménagement et de l'exploitation de locaux commerciaux, à la société commerciale CITROEN, situés au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier, Place du XVème Corps de Nice.

#### 20.3 Chrono 2460

#### SARL CADEAUX DE L'INDE. Changement d'activité commerciale.

Il est proposé au Conseil municiipal d'autoriser une demande de déspécialisation plénière, signifiée à la ville de Nice par acte d'huissier en date du 17 janvier 2011, par la SARL CADEAUX DE L'INDE, représentée par son gérant monsieur Kumar RANGEET, pour l'activité de -vente d'articles électroniques et de service après-vente, pour le local sis, 10, rue de Suisse à Nice, lot n° 35 de la copropriété. La signature de l'avenant n° 3 au bail commercial du 10 juillet 2003, entre la Ville et la SARL CADEAUX DE L'INDE, représentée par son gérant monsieur Kumar Rangeet, portant déspécialisation plénière pour l¿activité de vente d'articles électroniques et de service après-vente, pour le local sis, 10, rue de Suisse à Nice.

20.4 Chrono 2494

### Cession du bail commercial de la SARL FOLBAT sise, 5 rue Sainte Réparate au profit de monsieur Xavier CHEMER.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession du bail commercial du 1er août 2003 sis 5, rue Sainte Réparate, consenti à la SARL FOLBAT, composé d'un magasin situé au rez-de-chaussée de 22 m2 environ et d'un réduit situé au fond du couloir de l'entrée de l'immeuble, à destination de -restauration traditionnelle, snack-bar, café-bar (vente de boissons de tous les groupes), snack, pizzeria, sandwicherie, plats à emporter, traiteur, crêperie, produits alimentaires, salon de thé, vente à emporter et à consommer sur place-, au profit de monsieur Xavier CHEMER, la signature de l'avenant de substitution entre la Ville et l'acquéreur, la signature d¿un avenant de substitution de monsieur Xavier CHEMER par la SARL DAN AND Co en cours de constitution.

20.5 Chrono 2492

### Cession du bail commercial de la SARL ESTEBAN CAFE sise, 2, rue Rossetti au profit de monsieur Steeve LORANO et de la SARL DU CHATEAU.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession du bail commercial du 1er novembre 2009 sis 2, rue Rossetti à Nice, consenti à la SARL ESTEBAN CAFE, d'une superficie de 72 m² en rez-de-chaussée à usage exclusif de vente d'articles textiles - bijouterie fantaisie et accessoires de mode - articles et objets de décoration - équipement de la personne et de la maison, saladerie, snack, vente sur place et à emporter de tous produits de restauration assemblés sur place, et toute activité connexe s'y rapportant la signature de l'avenant de substitution entre la Ville et l'acquéreur, la signature d'un avenant de substitution de monsieur Steeve LORANO par la SARL DU CHATEAU.

#### RAPPORTEUR : MADAME ANDREE ALZIARI NEGRE, ADJOINT AU MAIRE

24.1 Chrono 2461 Subvention aux associations de protection animale.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver, au titre de l'exercice 2011, le versement de la répartition de la participation financière de la ville de Nice, d'un montant de 8000 euros, au bénéfice de deux associations l'ARPA et de la SDA relevant du domaine de la protection animale, afin de soutenir leurs actions.

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANÇOIS RABUT, CONSEILLER MUNICIPAL

27.1 Chrono 2510 Soutien à la politique dans la réserve militaire : approbation de la convention entre le Ministère de la défense et la Ville de Nice

Cette convention permet de constater que la ville de Nice adhère à la politique de la réserve militaire par l'octroi à ses agents ayant la qualité de réservistes des facilités particulières en réduisant les délais de préavis pour effectuer des périodes et d'instaurer un climat de confiance, reposant sur le dialogue et la concertation entre la ville de Nice et le ministère de la défense.

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-MICHEL GALY, CONSEILLER MUNICIPAL

29.1 Chrono 2428

Organisation de la StarSeniors 2011

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de la StarSeniorS 2011 qui est un grand concours de chant ouvert à tous les seniors de France. L'événement se déroulera en novembre 2011. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 65 000 euros et une aide financière du Conseil général sera sollicitée.

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR GERARD BAUDOUX, CONSEILLER MUNICIPAL

35.1 Chrono 2557 Projet de donation FERRERO

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de la future donation de monsieur FERRERO et d'autoriser monsieur le Député-Maire à signer le contrat de dépôt constituant la donation envisagée en vue de conserver l'ensemble dans un lieu sécurisé et de l'inventorier.

#### 35.2 Chrono 2445

## MAMAC - Convention de mécénat avec la Société Générale, acquisitions à titre gracieux et achat d'une oeuvre d'Assan Smati.

Par convention de mécénat avec la Ville, la Société Générale va organiser au MAMAC une exposition temporaire de ses collections et accorder 60 000 euros pour permettre au Musée d'acquérir une œuvre de Robert Longo. Cette acquisition s'ajoute aux donations reçues cette année de la Galerie Ceysson pour une œuvre de Franck Chalendard, et six dessins monumentaux au fusain offerts par l'artiste Caroline Challan-Belval. En outre, il est procédé à l'achat d'une œuvre d'Assan Smati qui expose actuellement au MAMAC.

#### RAPPORTEUR : MADAME NADIA LEVI, CONSEILLER MUNICIPAL

#### 38.1 Chrono 2528

Autorisation de signature de la convention relative à la gestion des services communs de la ville de Nice et de Nice Côte d'Azur

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention qui a pour objet de créer des services communs à la ville de Nice et Nice Côte d'Azur et ainsi de poursuivre le processus de mutualisation des directions ressources de la ville de Nice et de Nice Côte d'Azur.

#### 38.2 Chrono 2503

#### Avancements de grade : principes généraux et fixation des taux de promotion

Il est proposé au Conseil municipal d'harmoniser les taux de promotion qui sont différents entre la ville de Nice et la communauté urbaine Nice Côe d'Azur. Dans un souci d'égalité et d'équité entre les agents de ces deux structures, il convient de redéfinir les ratios "promus-promouvables".

Par ailleurs, les taux de promotion de la ville de Nice étant actuellement définis par grades doivent être soumis à une nouvelle délibération du Conseil municipal en cas de modifications des cadres d'emplois (qui sont composés de grades). Dans ces conditions, il convient de fixer des ratios par effectifs et non plus par grades. Les taux de promotion sont déterminés en fonction du nombre d'agents remplissant les conditions pour un avancement de grade (nombre d'agents proposables) et varient en fonction de l'importance de cet effectif.

#### 38.3 Chrono 2509

#### Modification de la grille des vacations

Il est proposé au Conseil municipal d'ajouter une catégorie de vacation au tableau des vacations en vue de permettre le recours à des vacataires lors du prochain festival de Jazz.

## 38.4 Application des dispositions du décret n°2010-531 du 20 mai 2010 relatif au Compte Epargne-Temps

Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place des mesures favorables instituées pour les jours épargnés au 30 avril 2010 (stock CET 2009) et qu'ils puissent opter pour la monétisation du stock ou le versement au sein du régime additionnel de retraite de la Fonction Publique dans les conditions fixées par ledit décret.Le compte épargne-temps institué en 2005, a été profondément modifié par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010. La gestion du CET a été assouplie par la suppression de la plupart des règles qui l'encadraient et a introduit différentes modalités d'utilisation des jours épargnés.

#### 38.5 Chrono 2583

#### Modification de l'emploi de directeur adjoint de la sécurité et de la protection.

Il est proposé au conseil municipal de modifier l'emploi de directeur adjoint de la sécurité et de la protection ouvert par délibération n° 0.3 du 28 avril 2008 notamment en ce qui concerne la rémunération et ce pour tenir compte de l'évolution des fonctions qui sont rattachées.

#### 38.6 Chrono 2506

#### Recrutements pour le service archéologie.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le recrutement d'un historien archiviste.

#### 38.7 Chrono 2580

#### Recrutement d'un chargé de mission "environnement".

Il est proposé au Conseil municipal de recruter un chargé de mission "environnement" chargé d'organiser et de mettre en oeuvre la diffuson d'informations relatives aux actions, projets environnementaux et de contribuer ainsi à la prévention des risques.

#### 38.8 Chrono 2505

#### Mise en place du dispositif adultes-relais.

Il est proposé au Conseil municipal la mise en place du dispositif adultes-relais et recrutement d'un médiateur sportif.

#### 38.9 Chrono 2504

#### Demande de remise gracieuse de dette au profit d'agents municipaux

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la demande de remise gracieuse de dette au profit d'agents municipaux.

#### 38.10 Chrono 2564

#### Délibération n° 38.7 du 17 décembre 2010 - Modification

Il est proposé au Conseil municipal d'assurer les frais de déplacements des élus dans le cadre de missions spécifiques hors Nice et à l'étranger.

#### 38.11 Chrono 2541

#### Participation de la Ville afin de soutenir l'association Racines danses.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 euros à l'association Racines danses.

### 38.12 Chrono 2572 Délibération n°0.1 du 11 juillet 2008 - Modification

Il est proposé au Conseil municipal d'abroger la délibération n°0.1 du 11 juillet 2008. Dans ces conditions, la répartition des sommes afférentes aux moyens en personnel sera affectuée dans le strict respect de la régle de la proportionnalité.

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR JACQUES DEJEANDILE, CONSEILLER MUNICIPAL

40.1 Chrono 2437 Organisation de la semaine "Tous Ensemble" édition 2011 - signature de conventions avec les associations partenaires.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification du programme des activités de l'édition de 2011 des journées sportives et ludiques dédiées aux personnes handicapées dénommée "Tous Ensemble" dont la réalisation a été approuvée lors du conseil municipal en date du 28 janvier 2011.

La ville de Nice souhaite proposer de nouvelles activités et animations telles que le patinage, la création de figurines.

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-MARC GIAUME, CONSEILLER MUNICIPAL

45.1 Chrono 2513 Service Archéologie - Convention cadre relative à la collaboration avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP)

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Nice et l'Institut National de recherches Archéologiques Préventives (INRAP) et d'autoriser monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer la convention.